

Convocation séance du conseil municipal transmise le 03/03/2023

La séance est ouverte à 19h

A l'appel, sont présents : Guy GATOUNES ; Florence CARLIER-RUIZ ; Bernard PIERA ; Elvire ASPART ; Joseph FARRE ; Frédéric HEBRARD ; Véronique CANET ; Isabelle LAPCHIN ; JF DUNYACH.

Absents excusés : Gaëlle FARRIOL ; M. Jean-François BOIX ; M. Sylvain GARCIA ;  
Stéphanie VALOGNE ; Gaëlle FARRIOL ; Sylvain GARCIA ; Patrick BERNARD, Philippe HERVE.

Procurations (3) : Mme Stéphanie VALOGNE a donné procuration à PIERA Bernard  
M. Jean-François BOIX a donné procuration à Elvire ASPAR  
M. Philippe HERVE a donné procuration à M. JF-DUNYACH

Elus présents : 9  
Elus votants : 12  
Le quorum est atteint.

Mme Isabelle LAPCHIN a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du 15 février 2023

1/ ADMINISTRATION GENERALE

- Lidl autorisation ouverture

2/ FINANCES

- Approbation de l'avant-projet définitif « construction école maternelle
- Demande de subvention SATESE et agence de l'eau.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2023**

Conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2023 a été affiché sous les huit jours et publié sur le site internet de la commune, ainsi que sur le panneau d'affichage de la mairie.

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Voté 2 ABSTENTIONS - 10 POUR.**

**1/ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Présentation Guy GATOUNES, Maire)**

**Autorisation d'ouverture exceptionnelle du commerce LIDL 17, 24 et 31 décembre 2023**

Suite à une demande Nationale des représentants des centres commerciaux LIDL et conformément à l'article L3132-26 du code du travail « les dérogations au repos dominical sont accordées par le Maire de la commune ».

Il a été demandé d'autoriser l'ouverture exceptionnelle du magasin LIDL sur la commune de Reynès pour les dimanches 17, 24, 31 décembre 2023, jusqu'à 17 heures à l'occasion des fêtes de fin d'année.





M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette autorisation concernant ces 3 dates.

Voté à l'unanimité.

**2/ FINANCES (Présentation Florence CARLIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe)**

**OBJET : Construction école maternelle : Approbation de l'APD (avant-projet définitif)**

Afin de remplacer des locaux vétustes des préfabriqués et dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle école maternelle, deux bâtiments vont être créés, l'école dans le prolongement de l'école élémentaire existante et la cantine et la garderie dans un deuxième bâtiment. Je rappelle que la mairie a mandaté la SPL PO Aménagement pour le suivi du projet et que l'architecte Olivier Noell a été désigné par le biais d'une consultation.

Vous trouverez devant vous :

- Le descriptif des travaux,
- L'estimatif des travaux de la phase APD,
- Le coût et le financement prévisionnel de l'opération
- Le plan de masse du projet.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la phase APD (avant-projet définitif) pour un montant prévisionnel de 2 045 000,00 €, de demander les subventions aux différents organismes (Europe, Etat, CR Occitanie, CD66 et CCV pour fonds de concours) et de déposer le permis de construire des bâtiments de l'école maternelle et de la cantine scolaire / garderie municipale.

Voté 2 ABSTENTIONS-10 POUR.

**OBJET : Demande de subvention auprès du SATESE et Agence de l'eau**

Suite à une fuite importante sur une canalisation d'assainissement au Pont de Reynès, des travaux ont dû être réalisés en urgence. Considérant que le montant de ces travaux s'élève à 10 761€ il est nécessaire :

- D'accorder par délibération au Maire, l'autorisation de demander une subvention auprès du SATESE et de l'agence de l'eau.
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de ces travaux

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	10 761.00€	Subvention Agence de l'eau 40%	4304.40€
		Subvention SATESE 40%	4304.40€
		Autofinancement 20%	2152.20€
<b>TOTAL</b>	<b>10 761.00€</b>		<b>10 761.00€</b>

Voté à l'unanimité.

FIN DU CONSEIL à 19h20

M. Le Maire, Guy GATOUNES.

La secrétaire de séance, Isabelle LAPCHIN.